

Mémoire au formateur du Gouvernement

Faire société ensemble

Introduction

Dans un pays aussi atypique que le Luxembourg, dont la population résidente de nationalité étrangère dépasse les 47,9%, chiffre qui ne pourra qu'augmenter à l'avenir, le défi majeur est de construire une société qui cherche à réduire les différences entre les citoyens, une société sans discrimination et sans racisme et une société, culturellement métissée, où la reconnaissance des références de chacun puisse permettre un enrichissement mutuel.

Nous espérons que, tant au gouvernement qu'à la Chambre des députés, le nouveau Gouvernement mettra l'accent sur les atouts de notre société et non sur les problèmes qui pourraient éventuellement découler de notre diversité. Tout discours anxigène, que ce soit concernant la langue ou la nationalité doivent être bannis des discours publics. Un pouvoir politique ouvert ne peut que générer une société ouverte.

Par le présent texte, le Comité de liaison des associations d'étrangers (CLAE) se permet de soumettre aux différents partis un certain nombre de propositions et de requêtes pour l'avenir de notre pays.

Propositions pour la prochaine législature

a) Droits politiques

Les résultats du referendum de 2015 pour l'élargissement de la participation des étrangers dans la vie politique ont été suffisamment clairs. Néanmoins les résultats des récentes élections ne permettent pas d'établir une analyse univoque permettant de dire que toute tentative d'élargir la participation des citoyens d'origines étrangères dans la vie politique doit être écartée.

La nouvelle législature doit favoriser la participation politique des résidents de nationalité étrangère, et ce à tous les niveaux décisionnels. Les partis politiques, ceux du Gouvernement et tous les autres, doivent tenir comme principe que les citoyens issus de l'immigration, étrangers ou luxembourgeois, doivent être intégrés à tous les niveaux des partis politiques, même si leur maîtrise du luxembourgeois n'est pas parfaite.

Les **campagnes électorales** doivent en outre s'adresser et être dans l'intérêt de tous les citoyens et non seulement de ceux qui peuvent voter. Nous sommes favorables à l'inscription automatique de tous les résidents du moment qu'ils remplissent les conditions légales d'inscription sur les listes électorales.

Les conditions et modalités d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise tel que définies par **la loi du 8 mars 2017 sur la nationalité luxembourgeoise** constituent maintenant la porte d'accès principale à la participation politique. Une nouvelle réforme de cette loi, en assouplissant notamment les exigences linguistiques et en donnant une importance majeure à l'acquisition de la nationalité par le droit du sol comme le CLAE l'aurait souhaité, semble difficile dans cette nouvelle législature. Il y a néanmoins des aspects concrets de l'implémentation de la Loi qui peuvent être améliorés. Notamment les cours constamment complets à l'Institut National des langues, dans les communes et auprès des associations indiquent le besoin de faire un sérieux effort d'investissement dans ce domaine. Le CLAE soutient la proposition de la gratuité des cours de luxembourgeois

et estime que les ressources de l'INL devraient être renforcées, notamment dans le cadre des cours et de l'examen mis en place pour l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise. Dans ce sens, nous tenons à attirer l'attention sur les délais pour passer l'examen de luxembourgeois en vue de l'obtention de la nationalité. Les délais sont beaucoup trop longs et les démarches administratives pour l'acquisition de la nationalité trop compliquées. Le délai de 8 mois une fois présenté toute la documentation requise nous paraît disproportionné.

Toutes les forces politiques disent souhaiter associer plus étroitement les citoyens issus de l'immigration au processus législatif ou consultatif. A cet égard le **Conseil National des Etrangers (CNE)** est un instrument possible pour mener à terme cette politique participative de même que la Chambre des Salariés où les salariés transfrontaliers sont représentés.

Le CLAE est d'avis que la **Loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers** doit être profondément réformée et que cela devrait être un objectif majeur de la législature. Il est nécessaire de reformuler complètement les modalités d'élection du CNE en le rendant vraiment représentatif des communautés issues de l'immigration en appliquant une formule qui combinerait collège représentant les électeurs avec une représentation associative significative. De même, certains aspects de la politique d'intégration telles que le Contrat d'accueil et intégration doit être rendu plus attractif. La question de la participation des communes, le rôle des commissions consultatives communales, les missions de l'OLAI, le soutien aux organisations de l'immigration et autres doivent être précisées à la suite d'une réflexion consensuelle consignée dans une nouvelle loi.

Le CLAE accorde une grande valeur au **Plan d'action national pluriannuel d'intégration 2018 (PAN Intégration)** approuvé à la fin de la législature précédente. Il fournit un bon cadre pour les programmes et outils en faveur de la cohésion sociale et ouvre une porte aux acteurs et experts du terrain (les associations œuvrant en faveur de l'accueil et de l'intégration, les acteurs locaux, les partenaires sociaux, économiques et culturels, les chercheurs scientifiques, etc.) qui pourront participer activement via des appels à projets., Ce plan reste encore au niveau des bonnes intentions et a besoin d'un cadre clair pour une implémentation consensuelle et réussie.

Le CLAE accorde une importance primordiale à l'approbation de la **réforme constitutionnelle** qui devrait se faire au cours de cette législature. Faire en sorte que pour les citoyens d'origines étrangères cette Constitution soit aussi considérée comme un projet qui les concerne et qu'ils auront envie de s'approprier. Cela déterminera les formes appropriées que devra prendre une large campagne d'information et de sensibilisation.

La pratique démocratique dans le pays n'a pas jusqu'ici donné satisfaction sur la **parité hommes-femmes dans la représentation politique**. Ainsi, avec 12 femmes élues, le Luxembourg confirme son statut de mauvais élève en matière d'égalité hommes-femmes. Alors que l'offre politique était approximativement satisfaisante lors des dernières élections, puisque 547 candidats étaient présents sur les listes, 249 femmes (45,69%) et 298 hommes (54,31%) seulement 12 femmes ont été élues contre 48 hommes. Cette augmentation du nombre des candidates n'a cependant aucun effet sur leur présence à la Chambre. Le Luxembourg a une responsabilité fondamentale de résoudre cette question afin de bâtir l'avenir de ce pays et servir de modèle aux autres pays européens. Pourquoi ne pas ouvrir un séminaire sous l'égide du ministère de l'Égalité des chances pour faire prendre conscience à la société qu'il y a là une grande anomalie, sachant que seule l'évolution des mentalités apportera un début de solution à cette carence.

b) Droits sociaux

L'accès au logement reste un domaine critique de la politique luxembourgeoise. Les politiques suivies ces dernières années n'ont pas encore permis de sortir de l'impasse. Nous souhaitons qu'une remise à plat de toute la politiques d'aide au logement et de construction de logement sociaux et de foyers pour personnes seules s'impose et que des décisions audacieuses mais nécessaires seront prises de concert entre l'Etat et les communes afin de lutter contre la spéculation, les marchands de sommeil et pour permettre à tous, quelque soient leurs moyens financiers ou leur situation juridique, d'accéder à un logement décent.

Le Clae propose que les demandeurs d'asile déboutés mais bénéficiant d'un statut de tolérance soient automatiquement régularisés après trois années passées au Luxembourg. Ceci devrait également valoir pour les demandeurs de protection internationale qui sont toujours en procédure après ce laps de temps.

Nous demandons aussi, tel que le LFR l'a exprimé, le respect des délais légaux pour le traitement des demandes de protection internationale, l'interdiction formelle de la rétention des enfants, la facilitation de l'accès au marché de l'emploi, la création et la mise en place effective de mécanismes d'intégration des demandeurs et bénéficiaires de protection internationale.

Nous aimerions également que le Luxembourg se dote d'une couverture sociale universelle minimale qui permettrait aux personnes en situation irrégulière d'avoir accès aux soins de santé. En plus de son aspect humanitaire, une telle disposition serait un investissement pour la santé publique.

Concernant le droit au travail, nous demandons, surtout en cette période de crise économique en Europe, que toute mesure promouvant l'égalité de droits entre les travailleurs soit favorisée, tant dans le secteur privé que le secteur public. Le détachement des travailleurs, tel que préconisé par l'UE, notamment, est source de dumping social et de précarité. Au niveau public, nous demandons que la qualification prime sur la connaissance des langues.

Le Luxembourg doit continuer à lutter efficacement contre le chômage des jeunes. Les mesures de l'initiative « Garantie pour la jeunesse » ne sont pas un remède miracle et le Gouvernement doit poursuivre une réforme ambitieuse du système scolaire.

c) Scolarisation et Formation professionnelle

Une société socialement juste est une société qui œuvre en faveur de l'égalité des chances. Malgré une prise de conscience de plus en plus grande de la diversité sociale et culturelle des enfants scolarisés au Luxembourg et malgré des réformes passées et à venir, force est de constater que le système scolaire luxembourgeois reste très peu égalitaire face aux différences sociales et culturelles de ses élèves. Considérant ces inégalités dans une société qui est de plus en plus celle de la connaissance, nous proposons que toute attention soit portée sur les réformes scolaires à venir.

Il semble également primordial pour le Clae que le nouveau gouvernement se penche avec beaucoup de sérieux sur l'insertion professionnelle non seulement des nouveaux immigrés, mais aussi des personnes durablement installées sur le territoire. Nous aimerions que la plupart des formations professionnelles, les plus qualifiantes, soient proposées en français et en allemand. Nous demandons également qu'un effort soit fait au niveau de la reconnaissance des diplômes des résidents originaires des pays tiers. Dans le sens de ces dernières remarques, nous proposons la création d'un Centre d'information pour l'insertion professionnelle, chargé du conseil et du suivi des personnes demandeuses. De même, les procédures de validation des acquis de l'expérience, de la reconnaissance des diplômes et du brevet de maîtrise doivent être revues en vue d'une simplification.

d) Evaluation des lois relatives à la libre circulation des personnes et l'immigration, à l'accueil et l'intégration

Les règles relatives à l'accès au territoire et au travail, à la réunification familiale doivent être simplifiées et perfectionnées. La politique d'accueil, de soutien, d'information et d'orientation pour les nouveaux arrivants – sans oublier les personnes déjà installées – doit être renforcée. Comme doivent être renforcées les politiques et les actions qui promeuvent le travail interculturel au sein d'une société de plus en plus métissée culturellement. Dans ce cadre, les politiques relatives à l'immigration, l'asile, l'accueil, l'orientation, l'information et la formation, l'accès au travail, la participation sociale et politique ainsi que la promotion des relations interculturelles doivent être mieux coordonnées entre les différents services et administrations. Pourquoi ne pas envisager qu'un seul département ministériel englobe toutes ces politiques en son sein ?

e) Nouvelles immigrations internes à l'Europe

Les crises financières ont provoqué aussi de nouvelles immigrations intra-européennes venues des pays en difficulté économiques. La réponse à l'accroissement de nouveaux arrivants, qui proviennent notamment du Portugal, de l'Espagne et d'Italie, vient du mouvement associatif et des structures consulaires de ces pays sans que les autorités, en invoquant à juste titre, le droit à la libre circulation dans l'espace UE, promeuvent d'action spécifique. Le CLAE a entamé des initiatives pour informer les politiques et la société civile de cette situation ainsi que pour entreprendre une coordination des actions et réclame des autorités un soutien spécifique aux associations qui ont créé, par leurs propres moyens, des initiatives d'accueil et d'assistance pour ces nouvelles immigrations.

f) Le Projet de loi sur les asbl et les fondations

Le 10 juin 2009 un projet de loi sur les associations sans but lucratif et les fondations, visant à remplacer la loi de 1928, avait été déposé. Vivement critiqué à l'époque, ce projet de loi avait été retiré de la procédure législative. Aucune autre proposition de réforme de la loi de 1928 n'a été depuis déposée. Le Clae tient à faire part au nouveau gouvernement de la nécessité d'une telle réforme.